



30/06/2025

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27, 03.20.77.87.95

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

### Arrêté municipal de fermeture du Parc Déliot au public

(Fermeture à clé des grilles parking de la Poste, ponton de l'îlot Déliot, cimetière Anglais)

En vue d'accueillir les élèves, les équipes pédagogiques de l'école maternelle du Parc, de l'école élémentaire des Enfants d'Ercan, qui feront cours, le temps de l'alerte à la canicule, du lundi 30 juin 2024, 14 heures au mardi 1<sup>er</sup> juillet 2024, 17 heures,

#### Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.2212-2 et L.2122-7 ;

Considérant l'alerte météorologique à la canicule dans le Département du Nord, publiée par la Préfecture du Nord, à compter du lundi 30 juin 2025, minuit ;

Considérant la nécessité de prévenir d'éventuels coups de chaleur, le temps de l'alerte « canicule » et de permettre aux équipes pédagogiques, aux élèves de l'école maternelle du Parc, de l'école Elémentaire des Enfants d'ERCAN, d'étudier dans des conditions convenables ;

Considérant l'îlot de fraîcheur que constitue le Parc Déliot, contigu aux deux établissements scolaires ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1er : FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC DELIOT AU PUBLIC, AU DROIT DES ACTIVITES SCOLAIRES,

Le Parc Déliot, en bordure des établissements scolaires, 67 et 115 rue d'Armentières, sera fermé au public, au droit des activités scolaires de l'école maternelle du Parc, de l'école élémentaire des Enfants d'Ercan, du lundi 30 juin 14 heures, au mardi 1<sup>er</sup> juillet, 17 heures.

#### ARTICLE 2 : CONTROLE DE L'ACCES DU PARC,

La grille d'accès au Parc Déliot, rue d'Armentières (parking de la Poste), sera fermée à clé, ainsi que les accès par l'îlot Déliot et le cimetière Anglais.

Un contrôle des accès sera opéré régulièrement, par le service de la Police Municipale.

#### ARTICLE 4 : RECOURS EN ANNULATION

L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 30 juin 2025.

#### ARTICLE 5 : AMPLIATION

L'association des Jeunes Agriculteurs du Canton Quesnoy/Weppes, les services communaux, M. le Commandant de la brigade d'HALLENES LES HABOURDIN, la Police Municipale d'ERQUINGHEM-LYS, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,  
Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),  
Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),  
La Société ILEVIA, service des arrêtés de circulation,  
La Société DEVERRA, service des arrêtés de circulation,  
La Directrice de l'Ecole des Enfants d'ERCAN,  
La Directrice de l'Ecole Maternelle du Parc,  
La police municipale,  
Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 30 juin 2025

Arrêté « équipement sportif,  
fêtes et cérémonies »  
N° 20253006ACTEMe1, Secrétariat :  
S. RUYANT, secrétariat , 03 20 77  
87 95

Monsieur Olivier JOUCLA  
Conseiller Municipal délégué  
à la sécurité sur le domaine public

